Province de Luxembourg Arrondissement de VIRTON	Du registre aux délibérations du **Conseil Communal** de cette commune, a été extrait ce qui suit :
COMMUNE DE *6767 ROUVROY*	**SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2026**
Rue du 8 Septembre 41 6767 DAMPICOURT *Tél. 063/58.86.60* *6767 ROUVROY*	Présents : Mme Carmen RAMLOT, **Bourgmestre - Présidente**; M. Jérôme PETIT, ~~M. Stéphane HERBEUVAL~~, ~~M. Michel MARION~~, **Échevins**; Mme Béatrice PIREAUX-DIDIER, M. Claude GONRY, M. François TRIBOLET, Mme Tamara BEKAERT, Mme Noémie NOEL, ~~Mme Emilie JACQUES~~, ~~Mme Leslie BOUILLON~~, **Conseillers**; Mme Edith GOBLET, **Directrice générale**;

013676700001810
[QR code
temporaire!]

Réf : CC/20260223-9

OBJET : Octroi d'une aide financière à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes - proposition de révision des montants

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu l'article L1123-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la 1e partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 et les prescriptions des articles L3331-1 à -9 en matière de contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ;

Vu la délibération du Conseil communal datée du 26 juin 2013 décidant qu'aucune taxe communale ne sera réclamé sur la délivrance des permis de conduire. Le tarif applicable correspond aux frais de fabrication des permis de conduire et duplicata récupérés par le Service Public Fédéral Mobilité et Transport ;

Vu la délibération du Conseil communal datée du 24 mars 2025 octroyant à tous les jeunes domiciliés sur le territoire communal à la date de la demande, en âge de présenter l'examen théorique et jusqu'à 25 ans accomplis, sur présentation de la pièce originale acquittée :

§ Le remboursement des frais de la 1ère inscription à l'examen du test de perception des risques à concurrence de 17,00€ ;

§ Le remboursement des frais de la 1ère inscription à l'examen théorique à concurrence de 17,00 € ;

§ Le remboursement des frais de la 1ère inscription à l'examen pratique à concurrence de 41,00€ ;

§ La gratuité des frais de délivrance du permis de conduire belge et permis provisoire de catégorie B ;

Vu le barème des redevances de l'AUTOSECURITE applicables à partir du 01 janvier 2026:

- EXAMEN THÉORIQUE PERMIS DE CONDUIRE cat. AM, A, B et G : 17,00 €;
- TEST DE PERCEPTION DES RISQUES cat. B : 17,00 €;
- EXAMEN PRATIQUE PERMIS DE CONDUIRE Catégories B+E et B+code 96 Examen pratique complet : 42,00 €.

Considérant qu'il convient de revoir le montant des remboursements des inscriptions aux examens pratiques pour les jeunes domiciliés sur le territoire communal;

Après en avoir délibéré.

DECIDE, *par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,*

Article 1er: De revoir partiellement la délibération du Conseil communal daté du 24 mars 2025

Article 2: D'octroyer à tous les jeunes domiciliés sur le territoire communal à la date de la demande, en âge de présenter l'examen théorique et jusqu'à 25 ans accomplis, sur présentation de la pièce originale acquittée :

§ Le remboursement des frais de la 1ère inscription à l'examen du test de perception des risques à concurrence de 17,00€ ;

§ Le remboursement des frais de la 1ère inscription à l'examen théorique à concurrence de 17,00 € ;

§ Le remboursement des frais de la 1ère inscription à l'examen pratique à concurrence de 42,00€ ;

§ La gratuité des frais de délivrance du permis de conduire belge et permis provisoire de catégorie B ;

La présente décision entre en vigueur à la date d'application du nouveau tarif pour les examens réalisés depuis le 01 janvier 2026 suite à l'application des nouveaux tarifs. Le précédent règlement arrêté en séance du 24 mars 2025 restera d'application pour les examens réalisés avant le 01 janvier 2026.

Le crédit nécessaire pour couvrir ces dépenses a été prévu à l'article 844/33101-01 du budget ordinaire 2026 et au même article des budgets ordinaires suivants, sous réserve d'approbation par le Conseil communal et l'autorité de tutelle.

Par le Conseil Communal

La Directrice générale

(s) Edith GOBLET

La Bourgmestre - Présidente

(s) Carmen RAMLOT

Pour extrait conforme,
ROUVROY, le 24 février 2026

La Directrice générale

Edith GOBLET

La Bourgmestre - Présidente

Carmen RAMLOT